Villa Borghèse
Maison de retraite médicalisée

*« Un lieu de vie au cœur de la ville »*

# LIVRET D'ACCUEIL

## *BIENVENUE*

*Madame, Monsieur,*

*Vous êtes admis ce jour à l'EHPAD Villa Borghèse. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre confiance.*

*Ce livret vous permettra d'avoir les informations utiles à votre séjour.*

*Toutes vos suggestions concernant l'amélioration de la qualité de nos services sont les bienvenues.*

*Madame Marie Terrenoir,*
*Directrice*

# I PRÉSENTATION DE LA VILLA BORGHÈSE

Avec une architecture moderne, la ***Villa Borghèse*** offre un lieu de vie sécurisé et apaisant.
**Nos valeurs** s'expriment dans le quotidien. Elles font notre spécificité et notre force.
- **Rigueur et Expertise** : qualité, permanence, continuité et sécurité des soins
- **Respect et Humanité** : La bienveillance au cœur de nos pratiques
- **Convivialité et Empathie** : Le sens du service

La Villa Borghèse offre un lieu de vie en plein cœur de la ville de Courbevoie.

- Un accueil adapté et personnalisé
- Un hébergement lumineux, convivial, intime et sécurisant
- Un projet de vie et projet de soins sur mesure
- Une restauration de qualité
- Un jardin multi-sensoriel

***L'EHPAD Villa Borghèse***, maison de retraite médicalisée, accueille des personnes âgées dépendantes avec ou sans troubles cognitifs.
Une Résidence Séniors est adossée à l'établissement permettant l'hébergement de personnes autonomes, tout en bénéficiant d'un recours médicalisé de proximité.

L'établissement est situé en plein cœur de la ville de Courbevoie et bénéficie d'un **jardin multi sensoriel** situé au calme à l'arrière du bâtiment. L'établissement, proche de toutes commodités, est facilement accessible en transports en commun. Il dispose également d'un parking accessible aux visiteurs.

La maison de retraite médicalisée **Villa Borghèse** s'emploie, dans l'ensemble des prestations proposées, à **aider et accompagner les résidents** dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, déplacement, alimentation,. . . ) sans se substituer à eux. Ces prestations sont offertes en respectant le **libre choix de la personne âgée**, en recherchant systématiquement son consentement éclairé, en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de son accompagnement, et en **veillant** à sa compréhension.

## Prestations d'hébergement

- Prestation d'**accueil hôtelier** (location d'une chambre, ameublement, utilisation de locaux communs, chauffage, éclairage, fourniture du linge hôtelier, mise à disposition d'un coffre)
- Prestation de **restauration** (3 repas quotidiens et une collation, application des régimes prescrits par le médecin) et intervention de la diététicienne
- Prestation d'**entretien** (nettoyage et entretien des locaux privatifs et collectifs)
- Prestation d'**animation** et de **vie sociale**
- Repas des **familles** avec un tarif semaine et week-end / jours fériés

## *Prestations dépendance*

Prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liées aux soins (interventions relationnelles, d'animation et d'aide à la vie quotidienne et sociale : aide à la prise des repas, à l'habillage, aux déplacements etc.)

## *Prestations de soins*

- Distribution des médicaments
- Suivi de l'état de santé et soins courants (surveillance des constantes, suivi du traitement de de chimiothérapie, de dialyse, pansements etc.)
- Suivi individuel et personnalisé (réunion « Projet de Vie Individualisé »)
- Prévention et analyse des risques et application des différentes recommandations de bonnes pratiques (escarre, nutrition, chutes etc.)
- Prise de rendez-vous avec les différents spécialistes et gestion des transports
- Gestion des dossiers médicaux
- Informations et communication avec les familles

## *Prestations complémentaires*

Possibilité de bénéficier parmi les prestations suivantes, délivrées par un professionnel de la résidence ou un professionnel extérieur :
- Interventions d'autres paramédicaux libéraux (kinésithérapeute, pédicure, orthophoniste,...)
- Entretien du linge
- Salon de coiffure et d'esthétique
- Repas des invités ou accompagnants
- Timbres postaux

Il était essentiel d'offrir, au sein de notre maison de retraite médicalisée et de notre résidence séniors, un cadre de vie chaleureux par ses couleurs et son aménagement tout en mettant en place des organisations souples pour que chaque personne puisse s'y projeter et s'y sentir bien.

## II UN PROJET DE VIE ADAPTÉ

***La maison de retraite médicalisée Villa Borghèse*** hérite d'une histoire ancrée dans le patrimoine Courbevoisien car elle se situe sur l'ancien site de la clinique chirurgicale ***Villa Médicis.*** Après une complète reconstruction, l'établissement est un cadre adapté aux personnes âgées.

### *Qualité des soins*

***La Villa Borghèse*** s'appuie sur l'expérience du groupe des Centres Médico Chirurgicaux Ambroise Paré, Pierre Cherest, Hartmann, Bizet afin d'assurer et d'***adapter le suivi médical au profil de chaque résident*** à son évolution : Résidence Séniors, Accueil de Jour, Hébergement temporaire, Hébergement permanent.

### *Ouverture sur la ville*

Situé en plein centre-ville de Courbevoie, la maison de retraite médicalisée facilite l'ouverture vers l'extérieur pour ***maintenir une vie sociale dynamique à ses résidents.***

L'ambition est de ***conserver un lien avec l'environnement*** des personnes âgées sans cloisonner la vie en ***EHPAD*** de la vie urbaine. Il s'agit de donner une véritable ***place sociale*** aux résidents en intégrant l'établissement dans la politique de la ville :

- Les activités proposées dans l'EHPAD sont également ouvertes aux séniors de Courbevoie.
- Le restaurant Borghèse, situé au Rez-de-chaussée de l'EHPAD Villa Borghèse, est ouvert tous les midis et soirs aux visiteurs.
- Tous les mois, des sorties culturelles sont organisées.
- L'espace de rééducation et la balnéothérapie de la Villa Borghèse sont ouverts à tous, sur rendez-vous auprès de l'équipe de kinésithérapeutes libérale sur site.

## III CONDITIONS D'ADMISSION

L'établissement accueille des personnes seules et des couples, âgés d'au moins 60 ans. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont accueillis en priorité et sans conditions dans la limite des places disponibles (en attente d'agréement du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine).

La demande d'admission en EHPAD est conforme à l'article D. 312-155-1 du code de l'action sociale et des familles et correspond au document Cerfa n°14732*01.

La réception des demandes peut se faire sur site, par mail, fax ou voie postale.

Un premier contact est pris par la direction.

L'admission est prononcée par la directrice en accord avec le médecin gériatre coordinateur de l'établissement, après avoir réuni une commission d'admission.

Une consultation de pré admission est organisée afin d'aider dans la prise de décision. Une visite de l'établissement est alors proposée en plus d'une visite médicale avec le médecin gériatre coordonnateur. L'équipe éclaire le choix des résidents et/ou de leur famille dans leur décision en détaillant tous les aspects de l'offre de service au sein de l'établissement.

Durant ce temps, il est remis une plaquette avec les documents à fournir :
- Dossier de demande d'admission en établissement
- Plaquette décrivant l'EHPAD Villa Borghèse
- Liste des documents à fournir

Le tarif de l'hébergement est variable selon la superficie de la chambre, son orientation dans l'établissement et son équipement. La direction reste à votre écoute pour vous aider à concrétiser votre projet.

Une liste d'attente active est tenue afin de recueillir les demandes d'inscription.

## IV DÉMARCHE QUALITÉ ET RÔLE DES FAMILLES ET USAGERS

L'ensemble du personnel porte une attention particulière aux droits et responsabilités des personnes accueillies. L'EHPAD et la Résidence Séniors Villa Borghèse mettent en œuvre une politique d'accompagnement des personnes âgées, fidèle aux principes de bientraitance, de respect et de bien-être.
L'établissement est attaché à deux chartes, celle des « droits et liberté de la personne accueillie » et celle des « droits et liberté de la personne âgée dépendante ».

La démarche qualité de la maison de retraite médicalisée Villa Borghèse se traduit par une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, encadré par la circulaire DGCS/SD5C 2011-398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
Le dispositif d'évaluations internes et externes de l'établissement permet :
- La garantie des droits individuels et collectifs
- La prévention des risques liés à la santé
- Le maintien des capacités restantes dans les actes de la vie quotidienne
- L'accompagnement personnalisé de la situation de dépendance
- Un projet de vie formalisé et conduit par une équipe pluridisciplinaire et formée

La participation des résidents et leurs familles dans la vie de l'établissement est facilitée. Un conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit trois fois par an pour apprécier l'organisation générale des séjours et des activités ensemble et prendre des mesures visant à améliorer le fonctionnement de l'EHPAD en intégrant les retours des résidents, des familles et du personnel.
La CVS est conforme au décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005

### *Visites*

Les visites sont autorisées de 10h00 à 22h00.
Les visiteurs sont priés de se présenter à leur arrivée dans le service au personnel qui pourra leur donner les informations nécessaires.

## V PROJET DE SOINS

Notre volonté est de nous mobiliser pour mettre en place des projets de vie personnalisés où chacun trouve son rythme et ses activités. Le respect des habitudes de chacun est essentiel.

Après un recueil des attentes, souhaits et besoins de la personne âgée accueillie, un projet de soins sur mesure est formalisé et proposé au résident et son entourage.

La personne est prise en charge dans sa globalité. Elle doit bénéficier d'un soin gériatrique de qualité au sein même de son lieu de vie dans le respect de la dignité, de la confidentialité, de l'individualité. La démarche de soins est ainsi personnalisée et elle fait l'objet d'une information au résident et à sa famille. Une meilleure appréhension des problématiques gériatriques passe par la prise en compte des aspects préventifs, curatifs et de surveillance des soins.

Nos équipes travaillent autour de la prévention des chutes, de la dénutrition, des escarres, de l'incontinence, de la douleur, des infections, des problèmes bucco-dentaires et autour de l'accompagnement de fin de vie. Au quotidien, les soignants utilisent des thérapies médicamenteuses mais également des thérapies non-médicamenteuses (snoezelen, réminiscence, relaxation, psychomotricité, balnéothérapie etc.)

© CD92/Willy Labre

© CD92/Willy Labre

Le projet de soins pourra être adapté à l'évolution de l'état de santé de la personne âgée. Un panel d'activités vient compléter la prise en charge soignante.

## VI L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Un médecin gériatre coordonnateur
- Une infirmière coordonnatrice
- Une équipe d'infirmières, d'aides-soignantes et d'agents de service hospitalier
- Une gouvernante
- Une psychologue
- Une psychomotricienne
- Une équipe d'animatrices
- Une équipe de kinésithérapeutes, en libéral, dédiée aux résidents et aux prises en charge externes

L'établissement bénéficie d'un agent de maintenance pour assurer l'entretien des locaux et d'un veilleur de nuit.

La directrice veille à faciliter le travail des équipes et à améliorer le quotidien des personnes âgées. Responsable du bon fonctionnement de la Villa Borghèse, elle est à l'écoute des résidents et des familles.

Des coopérations avec les cliniques Ambroise Paré, Pierre Cherest, Hartmann et Bizet permettront d'organiser sur site des consultations de spécialistes.

## VII JOURNÉE TYPE

- Heure du réveil en fonction des habitudes du résident
- À partir de 8h00 : Petit déjeuner dans la salle à manger de l'étage
- 8h00 / 10h00 : Aide à la toilette, habillage
- 10h00 / 12h00 : Proposition d'activités ou temps de repos et de détente
- À partir de 12h00 : Déjeuner dans la salle à manger de l'étage
- 13h30 / 19h00 : Activités de groupe ou individualisées
- Vers 15h30 : Thé / Café Gourmand
- 19h00 : Dîner dans la salle à manger de l'étage
- 20h00 / 22h00 : Proposition de film, de lecture et de jeux

## VIII ACCUEIL TEMPORAIRE

**La Villa Borghèse** offre 10 lits d'hébergement temporaire.

L'accueil en **hébergement temporaire** répond à un besoin spécifique et vise à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes en leur offrant une **solution d'accompagnement en cas d'indisponibilité** des aidants. Il donne aux aidants naturels un moment de répit pour se ressourcer et partir en vacances. L'entourage ou la famille de ces résidents pourront participer au programme d'aide aux aidants proposé par l'établissement ou recevoir une **aide psychologique de la psychologue de la Villa Borghèse**.

**Le séjour temporaire peut servir de transition** entre une hospitalisation et un retour à domicile, tout en apportant les **soins et l'accompagnement** nécessaire.
Il peut également préparer l'hébergement permanent au sein de la **Villa Borghèse** lorsqu'il s'avère que la prise en charge à domicile n'est plus durable.

Quel que soit le motif de la demande d'hébergement, **l'objectif d'accompagnement temporaire est toujours de maintenir la relation avec les intervenants extérieurs** afin de faciliter le retour au domicile, si tel est le choix de la personne âgée et de sa famille. L'objectif principal est d'offrir une **alternative à l'hébergement permanent** pour les personnes dont le projet est le maintien à domicile.
Les prestations dont bénéficient les personnes admises dans ces places sont identiques à celles des résidents en hébergement permanent.

## IX ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉSORIENTÉES (SERVICE ALZHEIMER ET PASA)

**Il y a 2 unités Alzheimer** de 15 lits, situées au premier étage de l'EHPAD Villa Borghèse.
Il s'agit d'un **étage sécurisé**, identifié et adapté aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Chaque unité comprend une salle à manger dans laquelle les résidents prennent leurs repas et leurs collations et disposent d'une salle de bain thérapeutique et d'un espace snoezelen dédié.
L'unité Alzheimer est une unité sécurisée et protégée : les entrées et sorties de l'étage sont protégées par des badges d'accès détenus uniquement par le personnel et d'un code communiqué aux visiteurs.

**L'unité Alzheimer offre aux personnes accueillies un cadre de vie chaleureux et calme tout en étant stable et protégé.**
Les objectifs de l'unité Alzheimer sont les suivants :

- Permettre aux résidents d'**évoluer** dans un environnement calme et convivial
- Favoriser le **bien-être physique et moral** au travers d'activités et d'animations, pour lesquelles les résidents sont accompagnés par un personnel dédié et formé à prendre en charge et à faire face aux troubles du comportement résultant de la maladie d'Alzheimer
- **Maintien de l'autonomie** et des capacités des résidents
- Assurer un hébergement permettant aux résidents d'évoluer en toute **sécurité**

- **Associer la famille à l'accompagnement** du résident et l'informer sur les conditions de vie et l'évolution du résident
- Assurer une **prise en charge digne et respectueuse** du résident à chaque instant de la vie

L'unité est exclusivement dédiée à des personnes atteintes de démences de type Alzheimer ou maladies apparentées avec des troubles psycho-comportementaux associés. Le diagnostic est posé par le médecin coordonnateur de l'EHPAD préalablement à l'admission.

L'ensemble des professionnels **intervenant dans ces unités est inscrit dans un programme de formation spécifique** à la prise en charge des malades d'Alzheimer et notamment des troubles aigus ou chroniques du comportement.

L'unité Alzheimer propose les activités suivantes :
- Repas thérapeutiques
- Collations avec café, thé, jus etc.
- Mise à disposition et lecture de journaux d'information et de la presse
- Activité physique, gymnastique
- Activités favorisant la détente et le bien-être (ex : espace snoezelen)
- Ateliers de stimulation cognitive
- Ateliers artistiques
- Ateliers de jardinage
- Soins de relaxation

Un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places est dédié aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer à un stade modéré. Des activités thérapeutiques sont proposées dans un cadre adapté afin de **maintenir les capacités des résidents.**

## X STUDIO D'ACCUEIL DES FAMILLES

Un **studio est dédié à l'accueil des familles** souhaitant visiter un résident de la maison de retraite en cas d'éloignement géographique ou pour l'entourage désirant accompagner le résident lors d'épisodes plus aiguës tel que le soutien lors de l'admission ou encore la suite d'une hospitalisation.
Le recours à ce studio se fait sur **réservation**. Tarif : 70€ la nuit (petit déjeuner compris)

## L'EHPAD possède 118 chambres individuelles

Certaines chambres peuvent communiquer entre elles et ainsi former des chambres partagées pour les couples (6).

La surface des chambres est de 21 m² à 27 m².

L'hébergement est proposé en chambre individuelle meublée et lumineuse :

- Un lit médicalisé,
- Un fauteuil confort,
- Un ensemble placard penderie et table de nuit,
- Un bureau – commode avec une chaise,
- Une salle de bain équipée et privative,
- Une sonnette d'appel en cas de problème pour une réponse 24h/24, au-dessus du lit et dans la salle de bain

Les résidents peuvent ainsi **personnaliser leur chambre** en apportant leur mobilier (commode, bureau, fauteuil, rideaux) pour **conserver leur ancienne ambiance, leurs repères** et ne pas se séparer des biens ayant une valeur sentimentale et porteurs d'histoires. La Villa Borghèse prévoit le linge de lit et de table. Il revient au résident et à ses proches de fournir et d'entretenir le linge personnel. Possibilité forfait de 100€/mois.

L'EHPAD peut fournir des fauteuils médicalisés sur demande des résidents.

Le téléphone et la télévision sont prévus dans la chambre, sans surcoût excepté pour les communications téléphoniques facturées mensuellement. Un accès à des ordinateurs avec connexion à internet est envisagé.

## *Espace de vie*

Le bâtiment de l'EHPAD, très lumineux, offre de nombreux **espaces de convivialité** afin que la Villa Borghèse puisse demeurer un lieu de vie où chacun trouve son rythme et ses activités.
Au RDC se trouve un **salon bibliothèque** équipé d'un grand écran, contenant des livres et revues à disposition. Sur chaque étage, des espaces salons et une grande salle à manger sont organisés.

L'aménagement de **l'espace et l'architecture** des lieux de vie ont été pensés **pour répondre aux besoins de bien être des personnes âgées**. Une attention particulière a été portée à la décoration, aux couleurs, au bruit, à l'augmentation des contrastes.

## *Espaces verts*

Un grand **jardin paysager de 1 600 m2** orienté plein sud, est aménagé au calme de l'îlot, sur l'arrière du bâtiment de l'EHPAD. Il est composé d'une succession de zones et de thèmes différents : **terrasse abritée**, **jardin** des aromatiques, volière, terrain de **pétanque**, roseraie, tonnelle, jardin calme-verger, fontaine. Ils offrent aux résidents la possibilité de varier leurs sorties et de diversifier leurs sensations.

Sur la rue Paul Napoléon Roinard, large et peu passante, deux petits jardins aménagés et sécurisés sont réservés, d'une part à l'accueil de jour et d'autre part aux résidents.
Chaque niveau dispose également d'une terrasse en continuité de la salle à manger avec de vastes jardinières en hauteur pour permettre aux résidents qui le souhaitent d'entretenir eux-mêmes les plantations.

## XII PROJETS CULTURELS ET ANIMATION

**L'animation est une composante indispensable et incontournable de la vie à la Villa Borghèse**. Elle permet de donner une âme à l'établissement, de créer une dynamique reposant sur la valorisation des gestes quotidiens, en conservant une identité individuelle, collective et sociale.

La mise en place d'une vie sociale dans l'établissement a pour objectif de :

- **Maintenir une vie sociale**, culturelle, intellectuelle
- **Développer** le sentiment d'utilité
- Promouvoir des **échanges** sociaux
- Développer des **activités** individuelles et collectives
- Développer des **relations** extérieures
- Favoriser la **participation** des familles

Ainsi les activités d'animation doivent concourir à **3 objectifs** souvent imbriqués :

- RELATIONNEL : ouvrir sur l'extérieur afin que les personnes âgées se sentent plus intégrées dans la vie sociale, et contribuer à maintenir et à développer leurs capacités d'échanges.
- OCCUPATIONNEL : développer des activités selon les envies des résidents, éviter l'ennui, égayer le quotidien des résidents avec la notion de loisir et de plaisir.
- THÉRAPEUTIQUE : préserver le plus possible l'autonomie en stimulant les fonctions restantes et/ou en aidant à récupérer certaines fonctions déficientes, valoriser chaque résident quel que soit ses capacités.

La mise en place de projets individuels ou **collectifs d'animation se fera selon les appétences des résidents pour des médias** (musique, photographie, peinture, écriture, lecture etc.), selon leur **goûts** et **habitudes** (cuisine, jardinage, sport, travaux manuels etc.) et selon le calendrier (chandeleur, Pâques, fête de la musique etc). Ainsi il n'existe pas de programme type mais un panel d'activités choisies en fonction de ces variables.

## XIII RESTAURATION

**La qualité de la restauration** de l'EHPAD est **fondamentale** car elle a des implications tant sur la santé de la personne âgée, que sur son bien-être général et sur son plaisir.

Les repas sont **préparés directement sur place** selon un choix de menus et selon les saisons, sous le contrôle de la diététicienne du restaurateur qui veille à l'**équilibre alimentaire** et à la **qualité**. Une attention particulière est portée au contenu de l'assiette mais également à sa présentation et à l'environnement (assiette, nappe le dimanche et jours de fête,. . . ). Les repas peuvent être adaptés au régime médical prescrit.

Les menus sont établis par le chef de cuisine et proposés en "commission repas" organisée tous les deux mois.
Les menus sont affichés chaque jour à l'accueil et sur les panneaux d'informations. Un plat de remplacement peut être servi sur demande.

L'espace dédié aux repas a été **conçu comme un restaurant. La décoration et l'environnement se veulent soignés.**

La prise en charge des besoins nutritionnels est **suivie par la diététicienne et l'infirmière coordonnatrice (IDEC)**. En cas de dénutrition ou de besoins spécifique, le repas pourra être adapté en texture modifiée ou enrichit naturellement, sans le recours aux produits industriels.

Petit déjeuner : _____ à partir de 8h00
Déjeuner : _____ à partir de 12h00
Thé / Café Gourmand : _____ vers 15h30
Dîner : _____ à 19h00

Les repas peuvent se prendre en chambre ou en salle à manger.
Une collation du soir pourra vous être servi.

La **famille ou l'entourage des résidents séniors a la possibilité de déjeuner ou diner avec le résident** à la salle de restaurant du RDC.
Cette prestation est soumise à une facturation ponctuelle ou mensuelle.
Tarif repas invité : 10€

Des **repas à thèmes** ont lieu une fois par mois environ et permettent de ponctuer le quotidien d'évènements festifs. Ils sont annoncés par voie d'affichage.
Il est possible d'organiser un repas ou un goûter en famille sur devis et demande 48 heures à l'avance

Chaque résident doit retrouver la notion de plaisir lors des repas.
Ce moment très attendu par les résidents doit se préparer avec eux, en **les faisant participer** à la mise en place de la salle, en contribuant à la mise de table.
Il doit être resitué dans le **rythme de la journée** avec la lecture du menu avec le chef cuisinier ou les équipes et des discussions sur les produits de saison.
Cette notion de plaisir doit aussi passer par l'accueil des amis et proches, par l'ouverture du restaurant aux Courbevoisiens sans contrainte.

Le bâtiment, très lumineux, offre de nombreux **espaces de convivialité**. Au Rez-de-Chaussée se trouve un salon - bibliothèque contenant des livres et revues à disposition et équipé d'un grand écran de télévision. Sur chaque étage, des espaces salons et une grande salle à manger sont organisés.

## *Balnéothérapie*

Une **équipe de kinésithérapeutes** intervient dans l'établissement en exercice libéral.
Une salle de r**éducation et une balnéothérapie** se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment. Ces équipements sont également accessibles aux personnes extérieures à l'établissement, sur rendez-vous et dans le cadre d'une prise en charge spécifique.

La **balnéothérapie** est souvent une **source de plaisir** pour cette génération qui a connu les premières activités de piscine ou les vacances à la mer.

Le recours à la balnéothérapie peut trouver différents objectifs :
- **Relaxation** et la détente, la diminution de l'angoisse,
- **Diminution des raideurs musculaires**,
- **Exercice** de mouvements contrôlés et donc maintien des capacités motrices,
- **Stimulation** des personnes dépendantes.

En complément d'un programme de rééducation ciblé, la psychomotricienne et les kinésithérapeutes organisent également des activités davantage ludiques dans ce milieu apaisant, comme de la gym aquatique.

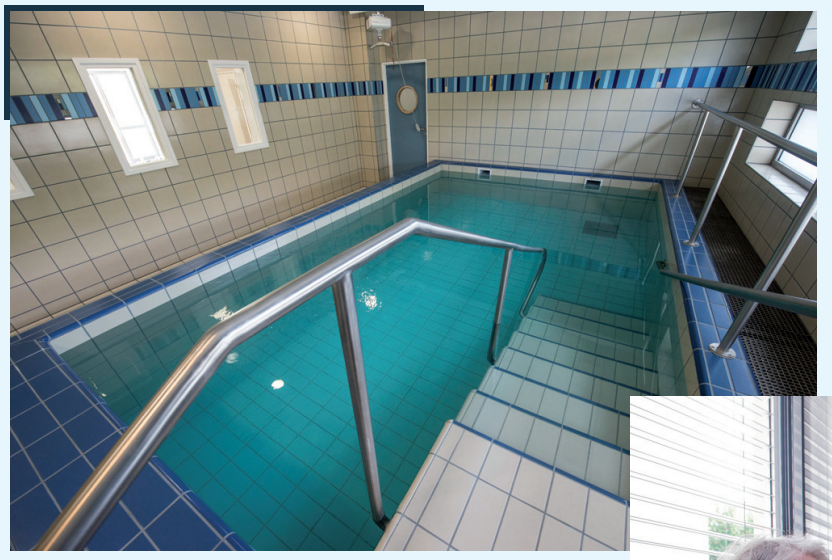

## *Coiffure, pédicure et esthétique*

Un partenariat avec une association permet la présence 1 à 2 fois par semaine d'une coiffeuse et d'une esthéticienne. Les rendez-vous sont gérés par les hôtesses d'accueil de l'EHPAD.
Tarifs selon les prestations.

## XV DROITS DES RÉSIDENTS

La Villa Borghèse est considérée comme votre domicile aussi l'ensemble des équipes s'engage à respecter la charte des droits et liberté de la personne accueillie :
Cette charte a été établie par la commission «Droits et Libertés» de la Fondation Nationale de Gérontologie en 1986. Elle a pour but de reconnaître la dignité de la personne âgée devenue dépendante et de préserver ses droits.

Article I - Choix de vie
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II - Domicile et environnement
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III - Une vie sociale malgré les handicaps
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV - Présence et rôle des proches
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V - Patrimoine et revenus
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI - Valorisation de l'activité
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à garder ses activités.

Article VII - Liberté de conscience et pratique religieuse
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII - Préserver l'autonomie et prévenir
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX - Droit aux soins
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X - Qualification des intervenants
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI - Respect de fin de vie
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII - La recherche : une priorité et un devoir
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII - Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés, non seulement ses biens, mais aussi sa personne.

Article XIV - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

© Création graphique : YLLOC